

(4)
21 mars 1919

enfermé le 21. mars 1919

Monsieur le Ministre.

En réponse à votre lettre du 13 janvier n°97, nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Collège dans sa dernière séance a décidé qu'il n'y avait pas lieu en ce moment de donner suite à l'offre de cession par M. Robert Morin, de Le Ménard, Poc, (Indre et Loire) de deux portraits attribués à Van Dyck. Nous avons informé l'intéressé de cette décision.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération

Pour la Commission directrice
Le Secrétaire et Membre Le Président ff.

Monsieur Harnignie

Ministre des Sciences et des Arts, Bruxelles

14-3-19

(3)

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que notre Collège dans sa dernière séance a
pris connaissance de votre offre de cession de deux
portraits attribués à Van Dyck. Il a estimé
qu'il n'y avait pas lieu pour le moment d'y
donner suite.

Veuillez agréer Monsieur...

Bruxelles, le 13 janvier 1919.

Administration
des Beaux-Arts.

N° 97

1 annexe.

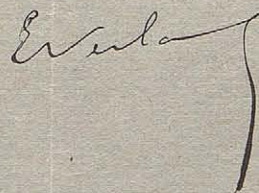
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en vous priant de lui donner la suite qu'elle comporte, l'offre de vente de deux portraits de Van Dyck faite par M. Robert Morin, de Le Menard, Pocé (Indre et Loire).

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,



A la Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

E/V.

Le Menard, Pocé (Indre-et-Loire), France - 18-XII-1918

(1)

5296
12

BA
Monsieur le Ministre,

J'eus l'honneur, au début de cette année, de proposer à Votre Excellence, l'acquisition de deux portraits de Van Dyck et de vous en soumettre les photographies.

Il me fut répondu, qu'en raison des circonstances, le gouvernement belge se trouvait dans l'obligation de différer tout achat d'œuvres d'art.

mg
Mais depuis cette date (18 avril 1918) la victoire couronnée a rendu son indépendance à la noble Belgique. C'est pourquoi je me permets de vous rappeler ma proposition.

Actuellement ces tableaux sont propriété indienne. Les ayants-droits tiennent à ce qu'ils soient vendus. Quant à moi, j'eus aimé voir rentrer dans le patrimoine belge, deux œuvres de l'un de nos plus glorieux artistes.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'expression de ma respectueuse considération.

Robert Morin

de la Société des Gens de Lettres